



Place de stationnement

Par Mjo59

Bonjour, J'ai un stationnement non rectangulaire car coupé dans un angle (plus courte côté trottoir), elle se trouve a droite de ma sortie de garage, a proximité d'un passage piéton et d'un virage. La plupart des véhicules sont trop long pour se stationner sur cette place et sont donc obliger de monter sur le trottoir et déborde parfois sur le passage piéton, pour ne pas empiéter sur ma sortie de garage. Cette place a été condamnée par le centre technique de la ville depuis plusieurs années, j'ai de nouveau contacté la ville afin qu'il trouve une solution car régulièrement des vl si gare et quand je signale que le stationnement interdit à ces personnes, je me fait menacer, j'ai déjà fait un dépôt de plainte. La police municipale m'a annoncé hier que la place été conforme qu'il allait la remettre, et malgré les menaces et mon dépôt de plainte, il considère que c'est pas souvent et pas grave et comme certain vl entre dans cette place,il n'a pas de raison de la condamné et que c'était l'initiative du centre technique a l'époque et qu'il n'avait pas le droit selon la législation.

Je doute que cette place soit conforme, comment je peux savoir si cette place est aux normes ? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si le stationnement est sur la voie publique, c'est la mairie qui détermine son emplacement, qui doit être matérialisé.

C'est une infraction de dépasser ou de stationner sur le trottoir ou sur le passage piétons. Les véhicules trop longs doivent se garer ailleurs.

Vous pouvez faire valoir le manque de visibilité que cela cause pour vous.

Adressez vous au maire.